

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Le Journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.
Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.
Abonnements : Pour Roubaix, 25 francs par an.
Six mois, 14 francs.
Trois mois, 7 50 francs.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFITTE, BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.
Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFITTE, BULLIER et C^{ie}, pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

Roubaix, 18 février 1865.

BULLETIN.

Le Corps législatif a procédé à la nomination des secrétaires définitifs. Plusieurs projets de loi ont été déposés sur le bureau. On a complété la distribution commencée jeudi, des documents soumis à la haute assemblée et parmi lesquels figurent le budget de 1866, le projet relatif aux conseils généraux et municipaux, ainsi que l'appel de 100,000 hommes sur la classe de 1865.

C'est mardi prochain que le Sénat doit nommer la commission d'adresse.

Parmi les pièces que contient le *Livre Jaune*, distribué hier, aux membres du Sénat et du Corps législatif, les dépêches concernant l'Italie occupent une place considérable.

Nous publions plus loin la note de M. Drouyn de Lhuys à M. de Sartiges au sujet des lettres adressées par Mgr. le nonce aux évêques d'Orléans et de Poitiers.

Les journaux anglais s'occupent du discours de l'Empereur pour y applaudir, et le *Morning Post* s'écrie que ce discours est un magnifique exposé des intérêts de la France et de la politique de l'Europe.

Aguste, ajoute-t-il, « trouva Rome en briques, il la laissa en marbre. De même l'Empereur a rendu la France plus puissante qu'elle ne l'avait jamais été ».

Les dernières nouvelles d'Amérique annoncent que M. Lincoln et M. Seward sont retournés à Washington. La conférence qui a eu lieu entre eux et les commissaires confédérés, à bord d'un steamer à Hampton-Road, s'est prolongée quatre heures, sans donner aucun résultat. Les négociations pour la paix ont échoué. Les commissaires confédérés sont retournés à Richmond.

Une dépêche de New-York, du 4, adressée au Times, dit que l'armée du Potomac est en marche pour une destination inconnue. L'équipage de la *Florida* a été rendu

à la liberté après avoir été détenu dans la forteresse Monroe. A la date des dernières nouvelles, le feu avait dévoré 225 maisons à Savannah.

Contrairement à certaines indications télégraphiques, le paquebot transatlantique le *Tampico*, arrivé hier à St-Nazaire, n'a pas de troupes françaises à bord. On présume que l'embarquement des détachements attendus s'effectuera pour le prochain départ de la Vera-Cruz du transport qui prendra la mer du 20 au 23 février à destination de France. Les corps de volontaires étrangers arrivent journellement au Mexique. On compte sur eux plus volontiers que sur le recrutement national pour faciliter le rapatriement de notre armée expéditionnaire.

J. REBOUX.

On lit dans la *France* :

« C'est la première fois, depuis l'avènement du régime actuel, que l'Empereur a pu prononcer ce grand mot de paix, non pas comme un vœu, mais comme l'expression réelle de la politique de notre pays. L'Empire, qui a fait deux grandes guerres, celle de Crimée et celle d'Italie, et qui, par des expéditions lointaines, a porté notre civilisation aux points les plus extrêmes du monde, a accompli son rôle militaire.

» Aujourd'hui, la France n'est pas indifférente aux questions qui s'agitent dans ces luttes des nationalités, dans ces ébranlements de l'équilibre européen ; mais elle a le devoir de ne pas s'y engager par des interventions armées, et la situation morale qu'elle a conquise en Europe par ses victoires est assez grande pour que le poids de son influence fasse pencher, avec l'aide du temps et de l'opinion, les décisions des gouvernements du côté du droit et de la justice.

» L'Empereur, en fermant le temple de la guerre, donne à la société européenne une garantie de la modération de sa politique, en même temps qu'il dirige toute notre activité nationale vers les travaux et les conquêtes de la paix.

» Le programme qu'il a tracé embrasse toutes les réformes, toutes les améliorations qui ont pour but, en dégagant la

responsabilité si lourde de l'Etat, de développer l'initiative individuelle et la vie locale.

» Dans une société comme la nôtre, bouleversée par tant de révolutions, où la démocratie qui déborde obéit à des courants si opposés et si agités, il est nécessaire de reconstruire, en quelque sorte pierre à pierre, tout l'édifice nouveau, d'en élargir les bases, d'en superposer les étages, afin d'en préparer l'inévitable couronnement.

» Telle est l'œuvre à laquelle l'Empereur convie les grands corps de l'Etat. Elle est digne de leurs lumières et de leur patriotisme.

On lit dans le *Moniteur* du 16 :

« Les traités de commerce et de navigation dont le discours de l'Empereur annonce la conclusion avec la Suède et la Norvège ont été signés hier par L. E. Exc. MM. les ministres des affaires étrangères, et du commerce, et par M. le baron d'Adelsward envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi Charles XV. En vertu de ces actes internationaux, la France et les royaumes unis garantissent mutuellement à leur pavillon le traitement national à l'intercourse directe, et assurent à leurs importations le bénéfice d'un régime libéral. Les négociations qui viennent d'aboutir à cet heureux résultat ont une origine déjà bien ancienne, car dès 1847 l'administration respective des deux pays s'était préoccupée des avantages que le Trésor et le commerce seraient appelés à recueillir d'une réforme portant à la fois sur les règlements maritimes et la législation douanière qui entravaient le développement de leurs échanges. Faciliter l'accès des ports de France aux navires qui apportent chaque année de Suède et de Norvège de précieux matériaux pour nos constructions navales, assurer à cette navigation des frets de retour en faisant disparaître les taxes prohibitives qui pesaient dans les royaumes unis sur les principaux produits de notre sol et de notre industrie, tel est l'objet que le gouvernement français et le cabinet de Stockholm n'ont cessé de poursuivre depuis plus de vingt ans. Nous ne pouvons donc que nous féliciter de l'entente qui vient enfin de s'établir entre la France et un pays auquel l'unissait déjà les liens d'une vive et sincère sympathie.

Le ministre de la guerre a reçu du maréchal gouverneur général de l'Algérie des nouvelles datées du 11 février.

Le 4 du même mois, le général Deligny se trouvait à Garet-Sidi, à huit lieues dans l'ouest de l'Oued-Gharbi, lorsqu'il rencontra les insoumis, sous les ordres de Si Mohamed-ben-Hamza.

Le général avait avec lui 700 cavaliers des goums, et trois escadrons de cavalerie. Persuadé que le succès aurait une grande importance politique s'il était obtenu par les goums seuls, il engagea cette troupe et maintint en réserve sa cavalerie régulière.

Notre avant-garde conduite par le chef des Harar, Si el Hadj Caddour ben Saharaoui, que suivaient son fils et le jeune Bel Hadri, fils de l'agha Si Ahmed ouid Cadi, se porta, dès le début de l'action, sur le douard du marabout Si Mohamed ben Hamza. Celui-ci se défendit résolument ; mais, attaqué par Si el Hadj Caddour lui-même, il reçut trois blessures, dont deux mortelles, et tomba.

La mort du marabout donna une nouvelle énergie à la résistance des Arabes ; mais, poussés vigoureusement par tous nos goums, ils durent céder le terrain en abandonnant leurs tentes encore debout, leurs bagages et leurs troupeaux.

Le butin a été immense, et à son retour le général a recueilli de nombreux douards qu'il a rapatriés ; le reste est en fuite. Les pertes de nos goums sont de 50 hommes tués et 17 blessés ; celles de l'ennemi sont beaucoup plus considérables.

Le général Deligny se loue beaucoup de l'entrain des goums que dirigeaient le commandant Dastugues, directeur des affaires arabes de la province d'Oran, et le capitaine Pan Lacroix, chef du bureau arabe d'Oran ; il cite comme s'étant particulièrement distingués. Si el Hadj Caddour ben Saharaoui et le jeune Bel-Hadri.

A la date du 6 février, le colonel Seroka écrit du Sud de la province de Constantine qu'il apprend de Ouargla qu'une fraction des Mkhadma s'était séparée de Si Lala pour revenir à nous. Cette défection est d'autant plus importante, que la tribu des Mkhadma passe pour être très-dévouée aux Ouled sidi Cheikh.

Le 4 février, le consul général de France à Tunis écrivait par le télégraphe au gouverneur-général que, sur la demande du gouvernement français, le bey avait accordé l'aman à toutes les tribus tunisiennes réfugiées sur notre territoire. Ali ben Ghedaoum et son frère Abd el

Nebi sont seuls exceptés. Par suite, le maréchal prend les dispositions pour le rapatriement de ces tribus. (*Moniteur*.)

Le *Livre jaune*, dont on s'occupe beaucoup, comprend, comme on sait, les documents diplomatiques communiqués aux sénateurs et aux membres du Corps législatif, à l'ouverture de la session. Voici le sommaire de cet important recueil :

Affaires des duchés de l'Elbe (comportant 19 dépêches).

Affaires d'Italie et de Rome (comportant 17 dépêches, plus la convention du 15 septembre et son annexe).

Annexion des îles Ioniennes à la Grèce (comportant 2 dépêches, plus le traité du 14 novembre 1863 et celui du 29 mars 1864).

Principautés-Unies du Danube (comportant 2 dépêches, plus le protocole de la conférence du 28 juin 1864, l'article additionnel à la convention de 1858 et l'exposé des principes destinés à servir de base à la rédaction d'une nouvelle loi électorale).

Affaires de Syrie (comportant 5 dépêches, plus le règlement du Liban).

Isthme de Suez (comportant seulement le texte de la sentence arbitrale rendue par l'Empereur).

Affaires de Tanie (comportant 4 dépêches).

Affaires du Japon (comportant 5 dépêches, plus l'arrangement du 20 juin 1864, conclu à Paris entre le ministre des affaires étrangères de France et les ambassadeurs du Japon).

Affaires commerciales (comportant 6 dépêches ou circulaires : 1^o Aux consuls généraux de France en Italie, 26 mars 1864 ; 2^o à l'ambassadeur de France à Rome, 18 juin 1864 ; 3^o au chargé d'affaires à Madrid 21 juin 1864 ; 4^o à notre ministre à Lisbonne 4 décembre 1864 ; 5^o à notre chargé d'affaires à Stockholm, 3 janvier 1865 ; 6^o à notre ministre à Mexico, 17 novembre 1863).

Nous empruntons au *Livre jaune* le texte de la dépêche de M. Drouyn de Lhuys à M. de Sartiges, au sujet des lettres écrites par Mgr. Chigi, nonce apostolique à

FEMILETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 19 FEVRIER 1865.

N° 19

RAYMOND D'ARMENTIÈRES,

PAR

La vicomtesse DE LERCHY.

CHAPITRE XII.

(Suite)

Clotilde, le voyant rêveur, n'osait plus lui parler de l'objet qui le préoccupait en ce moment, et sur lequel elle n'avait pas tout dit. Elle s'assit au piano. La volonté de distraire, de rasséréner le duc, l'espoir de le rendre favorable à ses desirs, la joie orgueilleuse que lui causait la perspective de briller aux fêtes de la cour, tout cela se bécotaient dans son esprit.

tout cela réuni l'animaient, l'électrisait. Elle joua délicieusement. Raymond écoutait d'une oreille ravie, il était heureux, il oubliait tout, quand l'arrivée malencontreuse de M. Erneville vint l'arracher à cette jouissance.

« Eh bien, s'écria le capitaliste, ma fille vous a dit sans doute que sa réception ne dépend plus que de vous ?

— De moi ?

— Eh ! oui. En êtes-vous encore à l'apprendre ? Mais vous n'avez donc causé de rien depuis une heure ? Ces amoureux ! Ça dit des tendresses et ça fait de la musique. Le reste s'oublie. Sachez donc, mon cher duc, que j'ai parlé en votre faveur à quelques-uns des hauts personnages avec qui mes grandes affaires me mettent en relation. — Ici M. Erneville en nomma plusieurs. — Je vous l'ai déjà dit, ils ont intérêt à me ménager. Aussi vous pardonne-t-on votre mégalomanie, et m'a-t-on promis que votre femme serait invitée à la cour, pour peu que vous vous y prêtiez.

— Que veut-on dire par là ? Je n'ai rien à me faire pardonner, rien à solliciter. On ne compte pas, j'espère, sur la moindre démarche de ma part ? Non, je ne m'humilierai devant personne.

— Bon Dieu ! qui parle de s'humilier ? s'écria M. Erneville, s'échauffant à son tour. Plaignez-vous ! On vous fait, vraiment, la tâche bien pénible ! Tout ce qu'on vous demande, c'est une simple formalité, une visite de politesse à chacun de ces messieurs. Qu'est-ce que cela coûte ? Vous les connaissez ! Vous n'aurez

même à parler de rien, votre seule présence suffira.

— Pour moi, c'est déjà trop, et je ne vois pas la nécessité de ces visites.

— Pardon, mon gendre, elles sont nécessaires, car je les ai promises en votre nom.

Le rouge monta au visage de M. d'Armentières ; il fallut éclater. Cependant il se contenta et répliqua froidement :

« J'aurais le droit de ne pas me regarder comme lié par une promesse faite sans mon aveu. Mais ce serait vous manquer d'égards et me donner un ridicule en affichant, dès avant le mariage, un désaccord avec ma nouvelle famille et le sans gêne qu'on apporte à disposer de moi sans me consulter. Ceux qui glosent déjà sur notre compte auraient trop beau jeu. J'aime mieux encore laisser croire que je fais volontairement un sacrifice à ma fiancée. Seulement, monsieur, à l'avenir, quand vous voudrez agir pour moi, daignez me demander d'abord mon avis. »

Peut-être le capitaliste fut-il offensé de ce langage, peut-être le duc lui parut-il absurde. Mais il n'en témoigna rien. Au fond, il était content, il avait obtenu ce qu'il voulait.

En revanche, Raymond frémissait de honte et de dépit. Neanmoins il s'exécuta consciencieusement. On l'accueillit partout avec une courtoisie, une prévenance dont l'excès, loin de le flatter, lui sembla presque ironique. Ce n'était pas cela pourtant ; son nom, son titre, l'opulence dont il allait jouir par sa femme, imposaient

et lui donnaient de l'importance. Chacun eut l'air d'oublier qu'il se méfiait. Deux ou trois de ces messieurs le félicitèrent même sur son prochain mariage. M. d'Armentières eût été indigné si on l'avait reçu froidement parce qu'il se mariait selon son cœur et bravait les préjugés. Mais ces visites le rendirent honteux de lui-même, qui venait, par faiblesse, courtoiser l'influence de ces personnages, et non moins honteux pour ceux qui, par intérêt, courtoisaient la fortune. Il avait le cœur aigri, la tête pleine de pensées amères. Il courut chez son ami Charlet pour se retremper dans une atmosphère plus saine et plus pure.

Il le négligeait un peu depuis quelque temps. Tout en se promettant bien de ne pas sacrifier Etienne aux injustes préventions de M. Erneville et de sa fille, il avait, en ceci comme en toute chose, subi leur volonté malgré lui et, cette fois, sans même s'en apercevoir, Clotilde adsorbait presque toutes les heures que le service laissait à son flanc. Elle avait toujours besoin de lui pour quelque motif, et elle savait le retenir par sa conversation vive et brillante, par les séductions de son beau talent de musicienne et par la plus piquante coquetterie, mêlée d'enjouement et de passion. Depuis sa réconciliation avec sa mère, il arrivait souvent aussi à Raymond de dîner avec la duchesse et de lui consacrer une partie de la soirée. Il lui restait donc fort peu de moments pour son ami.

Charlet ne s'en plaignait pas. Quelque chose des récriminations élevées contre lui était venu à ses oreilles. Il avait fait avouer au duc les tentatives de Clotilde

et de son père pour amener une rupture entre eux, et, tout en le remerciant avec chaleur de sa résistance, il l'avait engagé à ne pas la pousser trop loin.

« Viens me voir plus souvent, dit-il, avait-il dit. Je n'en croirai pas moins à ton amitié. Inutile d'indisposer contre moi ceux avec qui tu as besoin avant tout, pour être heureux, de vivre en bonne intelligence. »

Ce conseil, en redoublant l'estime de Raymond pour Etienne, n'avait eu d'abord pour effet que de valoir au jeune avocat des visites plus fréquentes de M. d'Armentières. Puis elles s'étaient ralenties par les raisons que nous venons d'indiquer, et quand nous retrouvons le duc entrant chez son ami, il y avait une quinzaine de jours qu'ils ne s'étaient vus.

CHAPITRE XIII.

Jamais Etienne ne parlait de ses propres affaires. Plus d'une fois Raymond avait essayé de l'amener sur ces sujets, mais toujours en vain. Cette discrétion lui paraissait suspecte, il s'était informé ailleurs. Il avait appris avec chagrin que la perte des clientèles de M. de Vignolle et de M. Erneville avait eu de funestes conséquences pour Charlet et compromis la réputation de mérite qu'il s'était déjà si légitimement acquise. On se demandait s'il ne serait pas impliqué dans des menées politiques. On craignait qu'il ne fût prochainement contraint de s'expatrier et que le intérêt de ses clients n'eussent à en souffrir.

Le duc était fort embarrassé. Que faire